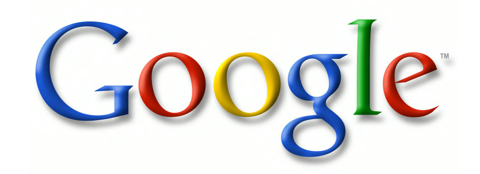



KF
14538
NEDL TRANSFER
HN 5ILJ H

Bortier

COBERGHER

PEINTRE, ARCHITECTE ET INGÉNIEUR

161 — 8

1560-1630

COBERGHER

PEINTRE, ARCHITECTE, INGÉNIEUR

PAR

P. BORTIER,

AGRICULTEUR, SECRÉTAIRE DE L'ASSOCIATION LIBRE DE CULTIVATEURS A GHISTELLES.

Homo sum, humani nihil a me alienum puto.
TÉRENCE.
Je suis homme, et rien de ce qui regarde
l'humanité ne saurait m'être étranger.

QUATRIÈME ÉDITION.

Bruxelles
TYPOGRAPHIE DE CH. VANDERAUWERA,
8, RUE DE LA SABLONNIÈRE, 8.

1875

c



E. BOCOURT. L. CHAPON.

COBERGHER

PEINTRE, ARCHITECTE, INGÉNIEUR

1560-1630

I

Cobergher, au front large et élevé, au regard pénétrant, est un type dont les traits révèlent l'originalité, commandent l'attention, et ont inspiré le pinceau d'un grand peintre. Van Dyck a admirablement rendu cette physionomie dans un superbe portrait dont nous reproduisons ici une copie d'après la gravure que possède la bibliothèque de Bruges. C'est payer une dette de reconnaissance que d'évoquer une des célébrités du XVI[e] siècle, qui s'est illustrée à la fois dans les arts, le génie civil et l'agriculture.

Wenceslas Cobergher naquit à Anvers en 1560. Son penchant le porta vers la peinture; il se distingua parmi les nombreux élèves de Martin de Vos, l'un des meilleurs peintres de cette époque.

Épris d'amour pour la fille de son maître, la belle Ziska, et désespéré de ne recevoir en retour que fierté et dédain, il quitta Anvers, et alla chercher l'oubli en Italie.

La passion de l'artiste étouffa peu à peu celle du jeune

homme ; Florence et ses musées opérèrent sa guérison. Admirateur enthousiaste de l'école italienne, il alla à Rome compléter ses études, et, se consacrant tout entier à ses pinceaux, il exécuta, pour la Confrérie des archers d'Anvers, le tableau qui représente le *Martyre de saint Sébastien ;* ensuite il peignit, pour une église de la même ville, le *Christ présenté au peuple,* et on lui demanda pour une église de Bruxelles le *Christ détaché de la croix*. Ce dernier tableau et le *Martyre de saint Sébastien* furent envoyés à Paris en 1794, et y restèrent jusqu'en 1815. Le *Christ présenté au peuple* faisait partie de la collection du duc de Brunswick ; il fut, vers la même époque, envoyé au musée de Toulouse, qui dut, à la chute du premier empire, en faire la restitution.

Le *Christ sur les genoux de sa mère*, était devenu la propriété du dernier capucin du ci-devant cloître, à qui M. P. Visschers, curé de Saint-André, à Anvers, l'acheta en 1858, et le plaça comme souvenir dans une chapelle de l'église de Saint-André de la même ville.

Dès ses débuts en peinture, Cobergher était déjà passé maître, et ses succès lui attirèrent des inimitiés telles, que ses rivaux allèrent jusqu'à mutiler sa première œuvre, celle qu'il avait faite pour les archers d'Anvers.

Voici comment M. Théodore Van Lerius apprécie ce fait historique dans *De Vlaamsche school :*

" La cathédrale d'Anvers possédait autrefois un des principaux tableaux de Cobergher. Dans la nuit du 3 janvier 1602, furent découpées d'un tableau sur l'autel des jeunes archers, deux têtes de femme. Ce méfait occasionna l'ordonnance rédigée en ces termes :

« Ordonné et publié par MM. le bailli, bourgmestre, échevins et conseillers de la ville d'Anvers, le 3 janvier 1601.

» Puisque des malveillants sont entrés cette nuit ou ce
» matin dans l'église de Notre-Dame, y ont coupé un grand
» morceau du tableau de saint Sébastien, se trouvant sur

» l'autel des jeunes archers, où se trouvaient peintes deux
» femmes, et ils ont encore coupé le rideau de taffetas
» rouge, pendant devant le dit tableau ; ce vol d'église étant
» un crime énorme qui ne peut rester impuni ; ainsi fait sa-
» voir de la part du magistrat et de la ville, que quiconque
» ait connaissance de ce vol d'église, il est obligé de le faire
» connaître à M. le bailli de cette ville, afin que les malveil-
» lants qui ont commis ce crime, puissent être mis entre
» ses mains ; la ville donnera une somme de cent florins en
» une fois, et si quelqu'un a connaissance de ce sacrilége et
» s'en tait, il sera puni comme les voleurs. »

Le tableau mutilé, retouché par Cobergher, a orné jusqu'en 1794 l'église de Notre-Dame, à Anvers. — Il se trouve aujourd'hui dans le cabinet de M. P.-A. Verlinde. — Le gouvernement français croyant *saisir* l'original, n'envoya au Musée de Paris qu'une copie.

Ces détails nous sont communiqués par M. Lansens, de Couckelaere, l'éminent historien de nos communes flamandes, et qui, depuis plus de cinquante ans, consacre tous ses instants à des recherches historiques et archéologiques.

II

Cobergher, livré tout à la fois à l'étude des chefs-d'œuvre de la peinture et de l'architecture, dressa les plans qui servirent à la construction de l'église du Béguinage à Bruxelles, puis envoya de Rome les dessins de l'église des Carmélites et le plan de l'église du couvent des Augustins à Bruxelles.

Ses succès, comme peintre et comme architecte, lui valurent la gloire et la fortune ; Albert et Isabelle l'appelèrent à leur Cour,

Mais avant de quitter l'Italie, l'éminent artiste voulut voir Naples, où l'appelaient la nature et l'art, les récits des voyageurs et l'enthousiasme des poëtes.

A Naples, Cobergher se lia d'amitié avec un de ses compatriotes, Louis Franck, dont la fille lui inspira bientôt une vive passion. Sous l'influence de cet amour, Cobergher composa son plus beau tableau, le *Christ pleuré par les saintes femmes*. Sa belle fiancée y fait admirer la nature italienne; l'expression attendrie de sa tête y contraste avec l'air dédaigneux d'une autre femme, à la bouche pincée, au regard vague, dans laquelle on devine aisément la fille de Martin de Vos.

Il sera intéressant pour nos lecteurs de connaître l'opinion d'un homme véritablement compétent et qui s'explique sur le talent de Cobergher, comme peintre, au moment même où nous allons le voir, sous une influence étrangère, briser ses pinceaux pour devenir administrateur habile, écrivain remarquable et ingénieur célèbre.

Voici comment s'exprime Josué Reynolds dans son *Voyage en Flandre et en Hollande :*

« *La Sépulture du Christ*, par Cobergher, est un tableau » admirable dans le style de l'école romaine. Les figures en » sont élégantes, bien dessinées et d'un bon coloris. La » draperie bleue de la Vierge est la seule partie défectueuse; » les plis en sont mal disposés, et sa couleur n'est pas » d'accord avec le reste. Ce tableau peut être comparé aux » plus beaux ouvrages du Dominiquin ; je fus fort étonné de » voir tant de beautés dans l'œuvre de ce maître, dont je ne » connaissais, pour ainsi dire, que le portrait peint par » Van Dyck. J'ai trouvé, depuis, d'autres morceaux de ce » maître, mais aucun qui puisse être comparé à celui-ci, » que je crois pouvoir placer au premier rang des tableaux » qui sont à Bruxelles. Le charme séduisant du pinceau de » Rubens a empêché ce tableau de Cobergher de jouir de » la réputation qu'il mérite certainement. Sa simplicité ne

» peut rivaliser avec la splendeur de Rubens, du moins à la
» première vue, et il y a peu de personnes qui restent long-
» temps devant un tableau. Les meilleures productions des
» maîtres italiens, si elles se trouvaient placées dans les
» églises d'Anvers, seraient éclipsées par l'éclat de Rubens,
» quoique certainement elles ne devraient pas l'être ; le style
» brillant de ce maître ressemble à l'éloquence qui subjugue
» tout, et qui triomphe souvent du savoir et de la sagesse
» même. »

Ce tableau eut le sort des deux autres, que nous citions plus haut ; il alla rejoindre pendant plusieurs années, au Louvre, les plus belles toiles que le gouvernement français *empruntait* à cette époque à toutes les villes conquises de l'Europe.

III

Mais revenons à la belle jeune fille qui inspira l'œuvre la plus remarquable de Cobergher. Devenue sa femme, Julia ne se contente plus des succès de l'artiste ; elle veut monter plus haut ; sa jeunesse et sa beauté légitiment, à ses yeux, ses rêves d'ambition ; il lui faut la Cour d'Albert et d'Isabelle ; elle veut, pour son mari, un titre de noblesse ; Cobergher est fait baron et Julia devient baronne.

Ce n'est pas à la Cour que s'éveille ordinairement l'imagination des artistes ; ils n'y rencontrent pas toujours une Éléonore pour soutenir leurs élans et élever leurs inspirations. Cobergher voulut se soustraire à une influence dont il sentait déjà la redoutable atteinte ; il jeta ses pinceaux, son équerre, et alla demander une vie nouvelle aux méditations philosophiques, aux études sociales.

A ces études se rattache, l'examen fait par Cobergher du danger que présente l'agrandissement excessif des villes

et surtout des capitales au détriment des campagnes. — Cobergher rappelle l'édit de Philippe III, roi d'Espagne (1620), qui, pour arrêter le dépeuplement des campagnes, exempte d'impôts, libère du service militaire, et annoblit les propriétaires qui cultivent leurs terres. Cet édit si sage ne produisit pas un grand effet sur une nation, dont une grande partie était oisive, et dont l'autre ne croyait trouver la gloire que dans le funeste métier des armes! — Plus tard, en France, on a fait de grands efforts pour empêcher la dépopulation des campagnes. — Nous trouvons dans les *Archives parlementaires de* 1787, un vœu exprimé en ces termes : « L'Agricul-
» ture étant la source des vraies richesses, il importe essen-
» tiellement de la vivifier par toutes sortes de moyens. Pour y
» parvenir, il faut rendre au propriétaire le séjour des cam-
» pagnes plus agréable, améliorer le sort du cultivateur et
» accorder des encouragements particuliers à diverses bran-
» ches d'industrie rurale. — Pour cet objet on demande que
» tous les droits, impôts et charges publiques qui ne tombent
» que sur les habitants de la campagne, soient abolis. » — Ce vœu ne fut point accueilli, et les gouvernements qui se sont succédés en France depuis 1787 n'ont pas compris que, comme l'a dit Quesnay : *l'Agriculture décide de la prospérité des États et du bonheur des nations!*

Cobergher examine le danger de l'absorption des capitales, au détriment des villes de province et surtout des campagnes, il décrit ce danger en termes énergiques : *Une capitale,* dit-il, *est aussi nécessaire à l'État que la tête l'est au corps, mais si elle grossit trop, tout le sang se porte à la tête, le corps devient apoplectique et tout périt.* — Paris en a fait la triste expérience, Bruxelles semble suivre les mêmes errements!

Les misères qu'engendre la guerre, et les crises alimentaires qui trop souvent en sont la conséquence, furent aussi l'objet des études de Cobergher; il fixa bientôt l'attention des jurisconsultes par la publication d'un mémoire sur l'organisation des Monts-de-Piété. Son projet fut adopté; le Gouver-

nement lui confia l'administration de ces établissements et le nomma intendant général de toutes les fondations de ce genre. Il alla lui-même fonder le Mont-de-Piété à Bruxelles au commencement du XVII[e] siècle, et en érigea successivement à Anvers, Malines, Tournai, Bergues, Valenciennes, Cambrai, Bruges, Lille, Douai, Namur et Courtrai. Sur la façade du Mont-de-Piété de Gand, on lit encore :

MONS PIETATIS.

HIER LEENT MEN

DEN AERMEN

OOCK

ZONDER INTEREST.

(Ici on prête aux pauvres, même sans intérêt.)

Au XVII[e] siècle, les Monts-de-Piété étaient donc des fondations de bienfaisance, de philanthropie. Comment ont-ils dégénéré en vraies banques d'usure? Lorsque les Chambres législatives abandonneront les questions irritantes de la politique pour s'occuper un peu plus des questions d'intérêt général, la réforme des Monts-de-Piété sera certes une de celles qui, nous l'espérons au moins, sera examinée une des premières; puis celle du travail des femmes et des enfants dans les manufactures et dans les mines; celle qui se rattache à la position des instituteurs; celle encore qui doit réprimer l'agiotage, l'agiotage que Mirabeau considérait avec raison comme une des causes principales de démoralisation d'une nation, « *Détruire l'agiotage*, s'écrie le grand orateur, *c'est sauver l'État!!!* — *Les Emprunts à primes*, que la plupart des villes ont organisé sous le patronage de l'État, ne sont pas autres choses qu'un appel à l'agiotage! — Le gouvernement anglais, dans un but moral, s'est toujours opposé à l'émission *d'emprunts à primes*, qu'ont cherché à introduire

en Angleterre des juifs allemands. Quand comprendra-t-on enfin que les grandes compagnies financières sont en train de drainer le numéraire, et qu'elles font le vide dans les capitaux. Il se livre à la Bourse, où vont s'engouffrer d'immenses capitaux, une guerre atroce et permanente, la guerre des intérêts, qui, comme l'autre, a ses manœuvres adroites, sa tactique perfide, sa fraude nécessaire, ses désordres affligeants, et comme l'autre aussi, après la bataille, ses victimes et ses oiseaux de proie (1).

Il reste aussi à examiner l'incompatibilité entre les fonctions de directeurs, d'administrateurs de sociétés financières, ou de compagnies de chemins de fer, et celles de membres des Chambres législatives; il ne faut pas, non il ne faut pas que des législateurs et moins encore des ministres, puissent être atteints de suspicion et s'entendre accuser en plein Parlement de faire leurs affaires dans celles du pays.

IV

La question de l'assiette de l'impôt n'échappa pas à l'examen de Cobergher. Il part de ce principe si vrai, si sage, que l'impôt doit atteindre, non les travailleurs, mais les possesseurs de toutes les valeurs. — Le revenu de la propriété territoriale est de 300,000,000 et paie à l'État 20,825,000. — Le revenu de la propriété mobilière (valeurs en portefeuille) est de 1,700,000,000, c'est-à-dire plus de cinq fois le revenu de la propriété foncière, et ne paie que

(1) La fureur du jeu a tellement envahi la Bourse de Bruxelles, que cent et cinquante millions de francs suffisent à peine pour opérer la liquidation des reports par quinzaine! — Une *Caisse générale de reports et de dépôts* vient de s'ouvrir, où à l'instar des Monts-de-Piété, l'on prête sur gages à raison de 15 à 20 p. c. d'intérêt. Les scandales de la rue Quincampoix qui déshonorèrent le siècle dépravé de Louis XV vont-ils se reproduire ici?

13,000,000 (1). Ce n'est qu'en plein XIXe siècle que l'on ose en Angleterre, faire l'application de l'impôt sur le revenu. Robert Peel, le chef du parti conservateur, le fait accepter par la Chambre des Communes, après avoir accordé à l'Angleterre *la réforme de la législation douanière; — la réforme de la législation sur les céréales; — l'abolition des droits protecteurs de la production nationale; — la suppression de toutes les taxes fiscales qui pèsent sur le travail.* **L'impôt sur le revenu** devient le couronnement de ses réformes. Cet impôt est encore aujourd'hui considéré en France et en Belgique par nos hommes d'État comme entaché de socialisme. — On n'a pas compris ou on n'a voulu comprendre, à cause des sacrifices qu'impose cet impôt aux détenteurs des valeurs en portefeuille, que c'est un des meilleurs moyens de combattre le socialisme communiste. — Robert Peel se sera dit, que par le nombre, les classes les moins aisées seront un jour maîtresses dans l'État; il faut qu'à ce moment les classes aisées puissent leur prouver qu'elles supportent une large part des charges publiques. — Quand survient l'adversité, quand l'industrie et le commerce languissent, le mécontentement naît parmi les classes ouvrières, on s'en prend alors aux financiers, on leur reproche leur égoïsme. — « Vous écrasez le peuple, leur crie-t-on, et que payez-vous? » — En pareilles circonstances, il y a un intérêt vital à pouvoir prouver, non par des chiffres seulement, mais par un signe palpable à la classe ouvrière, que c'est là une calomnie et que tous les riches indistinctement, paient une part correspondante à celle des ouvriers. — L'impôt sur le revenu est la preuve la plus caractéristique de ce genre. — Telle fut la pensée qui guida Robert Peel, lorsqu'il créa l'impôt sur le revenu. — Désarmer les adversaires de la Société par des réformes intelligentes, telle fut la politique de cet illustre homme d'État.

(1) *De l'Impôt sur le revenu des valeurs mobilières*, par A. Heuschling, secrétaire honoraire de la Commission centrale de statistique (Bruxelles 1872).

La Belgique a imité quelques-unes des réformes opérées en Angleterre; elle a successivement aboli l'octroi des villes; — l'impôt du sel; — le droit de barrières; — les denrées alimentaires ont été admises en franchise de droits. Il reste pour compléter ces réformes, à décréter la libre circulation sur les voies navigables, complément de la libre circulation sur les routes; la libre entrée des matières premières, bois, fer, etc.; la suppression du droit de patente, lequel vient frapper le travail national; — la suppression du drawback, c'est-à-dire le remboursement de la taxe à la sortie du sucre raffiné et des alcools.

L'Angleterre en supprimant le drawback a voulu à jamais rendre impossible une des causes principales de fraude et de corruption. — La France, à son tour, se prépare à faire bonne justice du drawback; déjà M. Buffet, ancien ministre du commerce et de l'agriculture en France, l'a condamné en ces termes : *Le drawback est un appât pour la fraude et une cause de démoralisation.* — M. Malou, ministre des finances, ne saurait être que de l'avis de M. Buffet, surtout depuis certain procès que vient d'intenter l'administration des finances pour fraude et corruption. La suspension de nombreux préposés de la douane, vérificateurs, brigadiers, sous-brigadiers, ne met que trop en évidence la gravité de la poursuite et ne justifierait que trop la suppression du *drawback* qui donnerait au Trésor une augmentation de recette sur les sucres seuls de *trois à quatre millions de francs!*

La loi sur les distilleries, celle sur les brasseries, celle encore sur la fabrication du sucre de betteraves, auraient à subir une révision non moins rationnelle, il faut que l'impôt soit perçu, comme en Angleterre, sur le produit et non sur la cuve matière ou sur la densité de la betterave.

Le saccharimètre entre les mains des employés de la douane pour doser la densité du jus de la betterave a fait classer ceux-ci en deux catégories : *employés faciles* et *employés difficiles*. C'est là une désignation outrageante pour l'administra-

tion de la douane qu'on ne saurait laisser subsister plus longtemps, surtout depuis le scandaleux procès d'Anvers.

En faisant le relevé de l'augmentation des recettes amenée par les modifications indiquées, le Trésor se trouverait en présence d'un excédant de huit à dix millions de francs, excédant qui permettrait au Gouvernement de faire droit aux justes réclamations des instituteurs, des petits employés, — d'achever, d'autre part, les travaux publics en souffrance et de compléter l'affranchissement des matières premières.

V

Coberghcr examina aussi les diverses causes qui engendrent la misère parmi la classe ouvrière; en première ligne il cite l'intempérance. C'est dans ses écrits que nous trouvons le premier cri d'alarme, celui de *guerre aux cabarets;* les remèdes pour combattre l'ivrognerie au XVIIe siècle étaient autres que ceux dont nous disposons aujourd'hui. Jadis il fallait pour ouvrir un cabaret, un octroi royal que l'on pouvait retirer à la suite d'abus; aujourd'hui il suffit de payer une patente de fr. 3-40!

Au fléau des cabarets, qui des villes s'étend aux villages et jusqu'aux moindres hameaux, nous avons à opposer : *l'éducation; — l'instruction; — les sociétés de tempérance; — l'aisance facilitée par des inscriptions à la caisse d'épargne, accordées comme prix dans les écoles primaires; — la création d'institutions d'une philanthropie éclairée* (dotant la fille de l'ouvrier qui ne s'adonne pas à la boisson); — *le rapprochement de la classe aisée et de la classe ouvrière (classes qu'aujourd'hui on isole de plus en plus en construisant des quartiers à usage exclusif des artisans et des ouvriers)*. Citons encore, au nombre de ces mesures, *une majoration de droits sur la fabri-*

cation des liqueurs fortes, sauf à l'État de prendre des mesures énergiques pour réprimer la falsification et la fraude, et ne plus tolérer des transactions au sujet des infractions à la loi.

Une majoration de droits, nous trouvons cette idée préconisée dans une brochure publiée par M. Jules Malou, en 1867, et portant pour titre : *Les Cabarets*. L'auteur expose en termes émouvants la démoralisation de nos classes ouvrières amenée par la multiplicité des cabarets.

« Je relisais naguère, dit-il en songeant à cette ques-
» tion, le récit si touchant et si vrai de Henri Conscience,
» intitulé : *de Plaeg der dorpen* (le Fléau des villages). Rien
» n'est plus attristant, dans sa naïve réalité, que ce tableau
» peint de main de maître par le plus justement populaire
» de nos romanciers flamands. »

Ému jusqu'aux larmes, M. Jules Malou dresse aussitôt des statistiques qu'il soumet à l'attention des moralistes, des économistes et des hommes d'État.

Les conséquences générales, dit-il, se résument comme suit:

« La population de 1840 à décembre 1845, a augmenté
» de 21 p. c.; le produit de l'impôt, malgré les énormes
» restrictions opérées en 1849, s'est accru de 461,181 fr.,
» ou 47 8/10 p. c.

» Le nombre des débits est plus que doublé, — accrois-
» sement, 110 p. c.

» Dans le royaume, on comptait, en 1840, un débit sur
» 90 3/10 habitants de tout âge et des deux sexes. — La
» proportion, en 1866, est d'un débit sur 52 habitants. Le
» progrès est de 73 8/10 p. c.

» Enfin, la quotité moyenne des impôts par habitant est
» augmentée seulement de 14 p. c., alors que le nombre des
» débits est accru de 110 p. c.; la multiplication des débits
» a donc pour cause l'abaissement du minimum du droit. »

« Une loi due à l'initiative de la Chambre, eût-elle pour
» unique résultat d'arrêter la progression, serait sans nul
» doute un bienfait et obtiendrait un succès relatif. »

A la lecture de cette brochure, il n'est pas possible de n'être pas convaincu que c'est le bas prix des boissons qui exerce une funeste influence sur le nombre toujours croissant des cabarets. Lors de la publication de sa brochure, en 1867, M. Malou était sénateur, aujourd'hui il est redevenu ministre des finances. L'homme d'État qui a écrit que : « *la multiplication des débits de boissons a pour cause l'abaissement du minimum du droit* » ne saurait reculer devant l'accomplissement d'un devoir! Celui d'imposer les alcools dans une proportion telle, que le genièvre se vende en détail non pas cinq centimes, mais quinze et même vingt centimes le verre (1). Attendons que M. Malou, dans l'intérêt de la classe ouvrière, dont il se déclare un des plus fervents défenseurs, prenne des mesures énergiques pour diminuer le nombre des cabarets. Aucune considération, aucune menace ne doivent l'arrêter, on est tout-puissant quand on parle au nom de la morale publique! (2)

(1) C'est une erreur de croire que la prospérité de l'agriculture dépende du nombre des distilleries que possède un pays. — Les plantes racines remplacent parfaitement aujourd'hui les résidus des cuves à macération; — l'Ecosse est le pays où il y a le plus de bétail, c'est celui aussi où il y a le moins de distilleries.

(2) En France, au nom du peuple souverain et dans l'intérêt de la moralité publique, on a voté une *Loi tendant à réprimer l'ivresse publique et à combattre les progrès de l'alcoolisme.* — En voici les principales dispositions : « Seront punis d'une amende de 4 à 5 francs, ceux qui seront trouvés en » état d'ivresse manifeste. — En cas de récidive, l'inculpé sera puni d'un em» prisonnement de six jours à un mois et d'une amende de 16 francs à » 300 francs. — Seront punis d'une amende de 1 à 5 francs, les cabaretiers ou » débitants de boissons qui auront donné à boire à des gens manifestement » ivres ou qui auront servi des liqueurs alcooliques à des mineurs âgés de » moins de seize ans accomplis. — Toute personne qui aura subi deux con» damnations, le tribunal pourra ordonner la fermeture de l'établissement. — » M. Malou, dans sa brochure *Les Cabarets,* nous dit : que tous les pouvoirs émanent de la nation, il nous semble dès lors que, dans l'intérêt de la classe ouvrière et de la moralité publique, M. le Ministre Malou aurait à présenter aux Chambres, une loi semblable à celle qui a été votée en France et dont l'application donne d'excellents résultats. — En Angleterre, une législation sur l'intempérance ne serait pas moins utile qu'en Belgique. Il se dépense en Angleterre, chaque année, près de deux milliards et demi de francs pour les spiritueux. Les excès de boissons tuent tous les ans environ

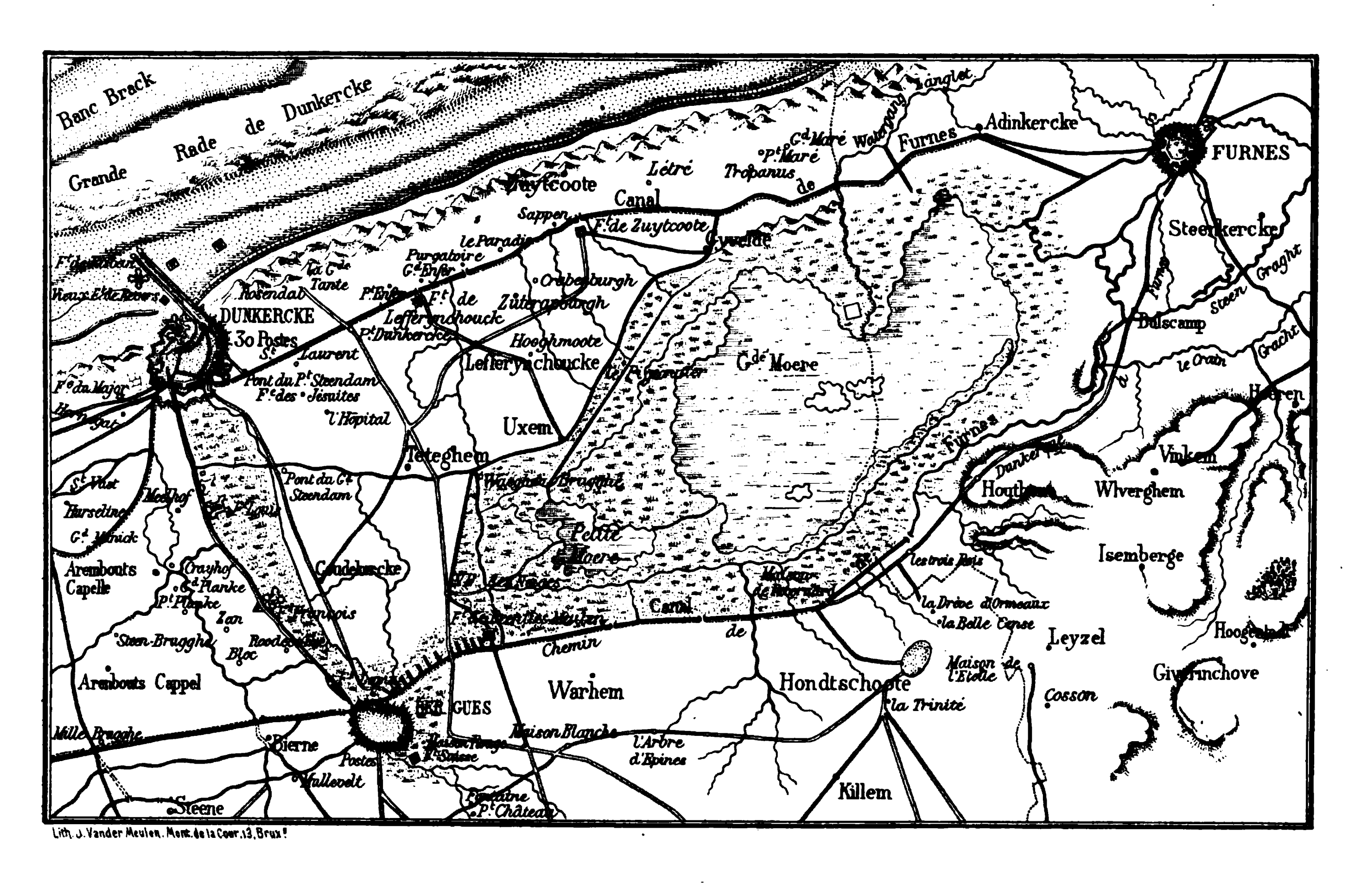
VI

Il nous tarde de parler de la plus grande entreprise de Cobergher, d'un des plus beaux projets qu'ait conçus et exécutés le génie de l'homme. Jeune encore, allant de Rome à Naples, il avait traversé des marais immenses connus sous le nom de Marais Pontins, plaine insalubre où le sommeil est funeste et donne la fièvre; son génie bienfaisant avait immédiatement reporté sa pensée vers la mère patrie. Un marais, moins étendu, mais non moins redouté par les populations voisines, existait alors entre Furnes, Bergues et Dunkerque; l'air pestilentiel qui s'en exhalait enveloppait une grande étendue de cette contrée; des fièvres intermittentes y décimaient périodiquement les habitants à deux ou trois lieues à la ronde. Ce marais était désigné sous le nom de *Moëres* (mot dérivé du flamand, (*moere* ou *moeras*). — Les *Moëres* étaient deux lacs qui existaient encore au commencement du XVII[e] siècle dans la Flandre maritime.

Les dunes et deux contre-forts bornent entre Calais, Nieuport et Saint-Omer, un espace de quatre-vingt-dix lieues carrées et dont le point le plus élevé, Saint-Omer, est au niveau des grandes marées. Les eaux de cette contrée ne peuvent s'écouler que deux fois le jour, à marée basse, par les écluses de Calais, Gravelines, Dunkerque et Nieuport, écluses sans lesquelles toute cette étendue de terre serait encore aujourd'hui submergée à haute marée.

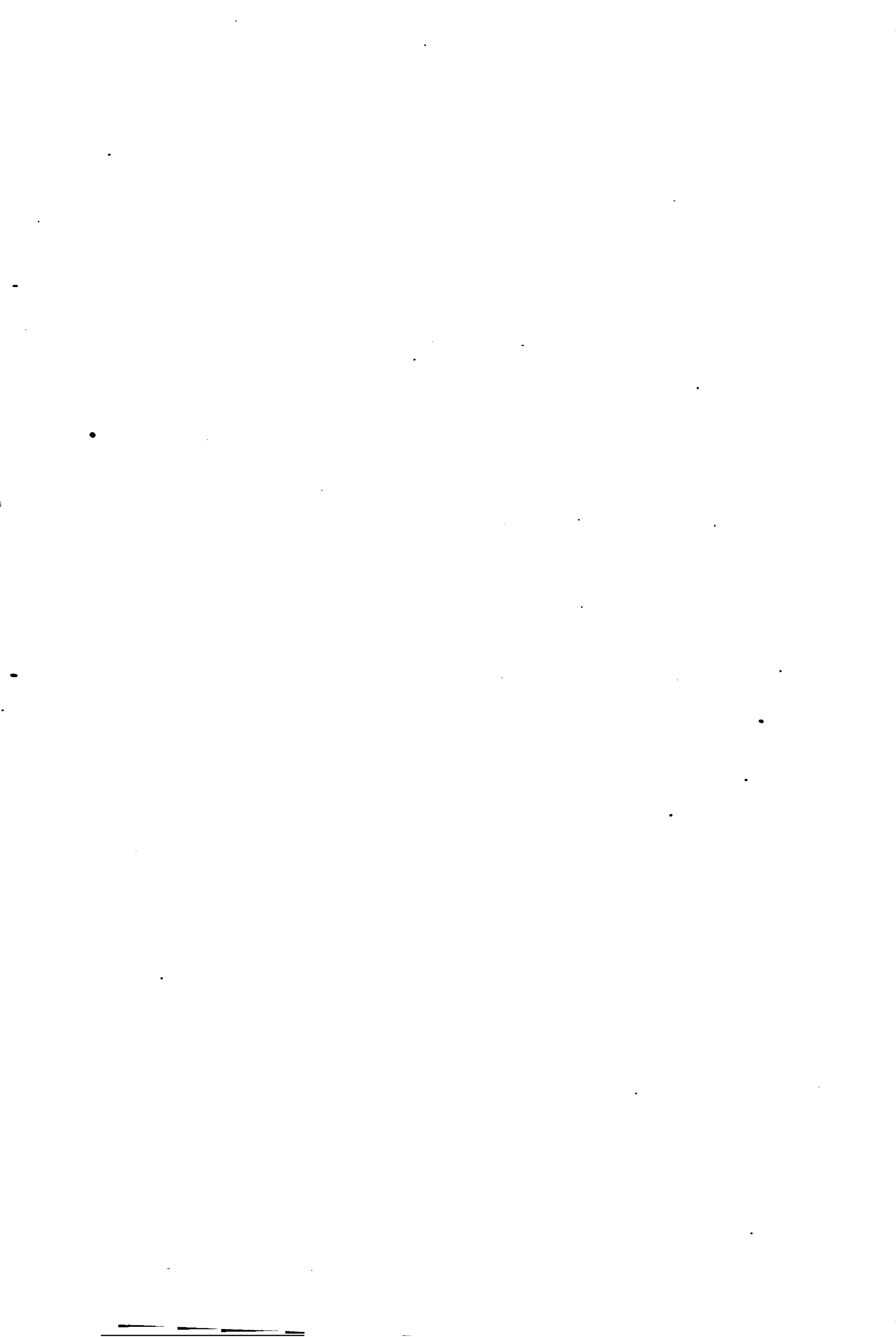
A l'aide des rivières de l'Aa, de l'Yser, des canaux de Calais, d'Ardres, de Bourbourg, de Loo, de la haute et basse Colme et d'un nombre considérable de canaux à petite sec-

cent mille personnes, dont vingt-quatre mille femmes. C'est parmi les ivrognes que se recrutent principalement les pensionnaires de Newgate et de Bedlam, de la prison et de l'hôpital des fous. La moitié des aliénés et les trois quarts des malfaiteurs sont des buveurs d'eau-de-vie.



LES MOËRES AVANT LE DÉSSECHEMENT.

1620.



tion, les eaux de cette contrée trouvent un écoulement prompt et facile. Les Wateringues avaient, dès le XIIIe siècle, conquis et desséché la presque totalité de ces quatre-vingt-dix lieues carrées qui aujourd'hui forment la partie la plus riche des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la province de la Flandre occidentale.

A son retour, Cobergher se livra à de longues et consciencieuses études, ayant pour but le dessèchement de ce marais, désigné sous les noms de grande *Moëre* et de petite *Moëre* et qui couvrait une superficie de trois mille hectares et exhalait, comme nous venons de le dire, des miasmes, source d'épidémies qui dépeuplaient la contrée. — Le dessèchement pouvait seul mettre un terme à ce fléau et rendre à l'Agriculture une grande étendue de bonnes terres d'alluvion.

Ce projet, comme toutes les choses utiles, rencontra des obstacles; il n'est pas jusqu'au droit de pêche revendiqué par l'Abbaye des Dunes qui ne fut un retard pour la prise en possession de ce vaste étang. Plusieurs années s'écoulèrent avant que Cobergher obtînt la permission de commencer les travaux; l'autorisation fut enfin donnée. Des lettres d'octroi furent accordées à perpétuité par le gouvernement espagnol pour le dessèchement des *Moëres*, sous la seule condition de terminer ces travaux dans un délai déterminé (1).

Les Wateringues, associations organisées dans le but d'établir les travaux nécessaires pour l'écoulement des eaux et le dessèchement des terres, facilitèrent ces travaux de dessèchement. Ces institutions qui remontent au XIIe siècle, rendirent les plus grands services à la Flandre, qu'elles enrichirent en conquérant à l'agriculture des terres inhabitables et improductifs.

Les Wateringues, au XVIIe siècle, possédaient toute la plénitude de leurs droits; elles choisissaient leur président et les membres de leur administration; même sous la légis-

(1) Arrêts notables des Parlements de Bruxelles.

lation absolue de Napoléon Ier, l'assemblée des Wateringues jouissait encore d'une indépendance complète et entière, aujourd'hui en Belgique c'est le gouvernement qui nomme le président de chaque Wateringue et exerce son contrôle sur la nomination des administrateurs. Cette centralisation, cette tutelle s'est malheureusement étendue à tout ce qui touche de près ou de loin à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, aux beaux-arts. — *Un million de francs* se trouve consacré annuellement, sans utilité réelle, à l'Agriculture officielle, et cela au moment où le prix de la propriété a plus que doublé depuis les trente dernières années et que les propriétaires ont eux-mêmes le plus grand intérêt à faire progresser l'industrie rurale. M. le Ministre de l'intérieur a déclaré en plein parlement, que le trésor manque de ressources pour améliorer la position des instituteurs. — Que ne dispose-t-il d'abord du million de l'*Agriculture officielle?* En Angleterre et aux États-Unis, l'agriculture est des plus florissantes et se passe de tout concours officiel.

Cette réglementation, cette centralisation qui arrête le développement de toutes les ressources d'un pays, a pour but un intérêt électoral, dont les partis politiques se servent tour à tour; mais c'est ainsi que disparaît l'initiative privée. Le régime actuel de réglementation bureaucratique, est une des principales causes de l'abaissement du caractère national. — Cette politique de centralisation qui nous vient de France et qu'en Belgique on applique avec une ferveur toujours croissante, avait déjà été condamnée, même en France, par Châteaubriand, car c'est lui qui le premier a dit : *libre par la loi, esclave par l'administration.*

Si de l'administration nous nous reportons vers l'organisation politique, on trouvera que l'on a singulièrement dévié de la maxime de Montesquieu : *Tout pour le peuple, rien par le peuple*, c'est-à-dire par le peuple illettré ne sachant pas faire usage de ses droits politiques, ne comprenant pas l'impor-

tance de ses devoirs et n'ayant aucune notion des intérêts généraux du pays.

Nous avons vu appliquer successivement en France le suffrage universel et le plébiscite, autrement dit l'appel au peuple. L'une et l'autre de ces théories n'ont abouti qu'à l'anarchie populaire, et au despotisme militaire. — Mirabeau s'inspirant des idées de l'auteur de l'*Esprit des lois* et défendant la sanction royale, a dit : *Il faut rendre la couronne héréditaire, pour qu'elle ne soit pas une cause perpétuelle de bouleversements*. Les événements politiques n'ont que trop bien démontré la portée du sens pratique de ces paroles. — Généralement en France on n'aperçoit la liberté qu'à travers l'égalité; en Belgique, où la force de la nation réside dans les institutions communales, on ne voit l'égalité qu'à travers la liberté.

De tous les régimes qui ont surgi jusqu'à nos jours, c'est assurément le suffrage à deux degrés qui se rapproche le plus de la pensée de Montesquieu; c'est ce régime, qui résume le mieux l'expression de l'opinion publique.

VII

Mais arrivons aux *Moëres*, qui formaient une étendue de cinq lieues de tour entre les villes de Dunkerque, Furnes et Bergues.

Les années 1620, 1621 et 1622 furent consacrées à entourer les *Moëres* d'un canal de ceinture (*Ringslot*) de cinq lieues de développement et de neuf pieds de profondeur. Ce canal, plus élevé que le fond du marais, facilita d'autant mieux l'écoulement des eaux vers la mer, qu'il existe une pente naturelle de ce point vers Dunkerque.

Dès 1621, fut ouvert un canal aboutissant en droite ligne des *Moëres* à la mer et qui dirige les eaux du canal de ceinture

jusqu'à l'arrière-port de Dunkerque, où deux fois par jour elles s'écoulent à marée basse.

En 1622, Cobergher ouvrit, d'un bout à l'autre du marais, des canaux adossés à de larges chemins servant de voies de transport. Puis le sol fut coupé en rectangles égaux par des canaux secondaires. Ces rectangles, désignés en flamand sous le nom de *kavels,* avaient 720 pieds de long sur 360 de large ; disposition qui subsiste encore aujourd'hui. C'est alors qu'à l'aide de vingt moulins à vent, munis de vis d'Archimède, on déversa les eaux dans un canal de ceinture. A la surprise générale et aux acclamations de toutes les populations accourues, cet immense marais se trouva desséché (1).

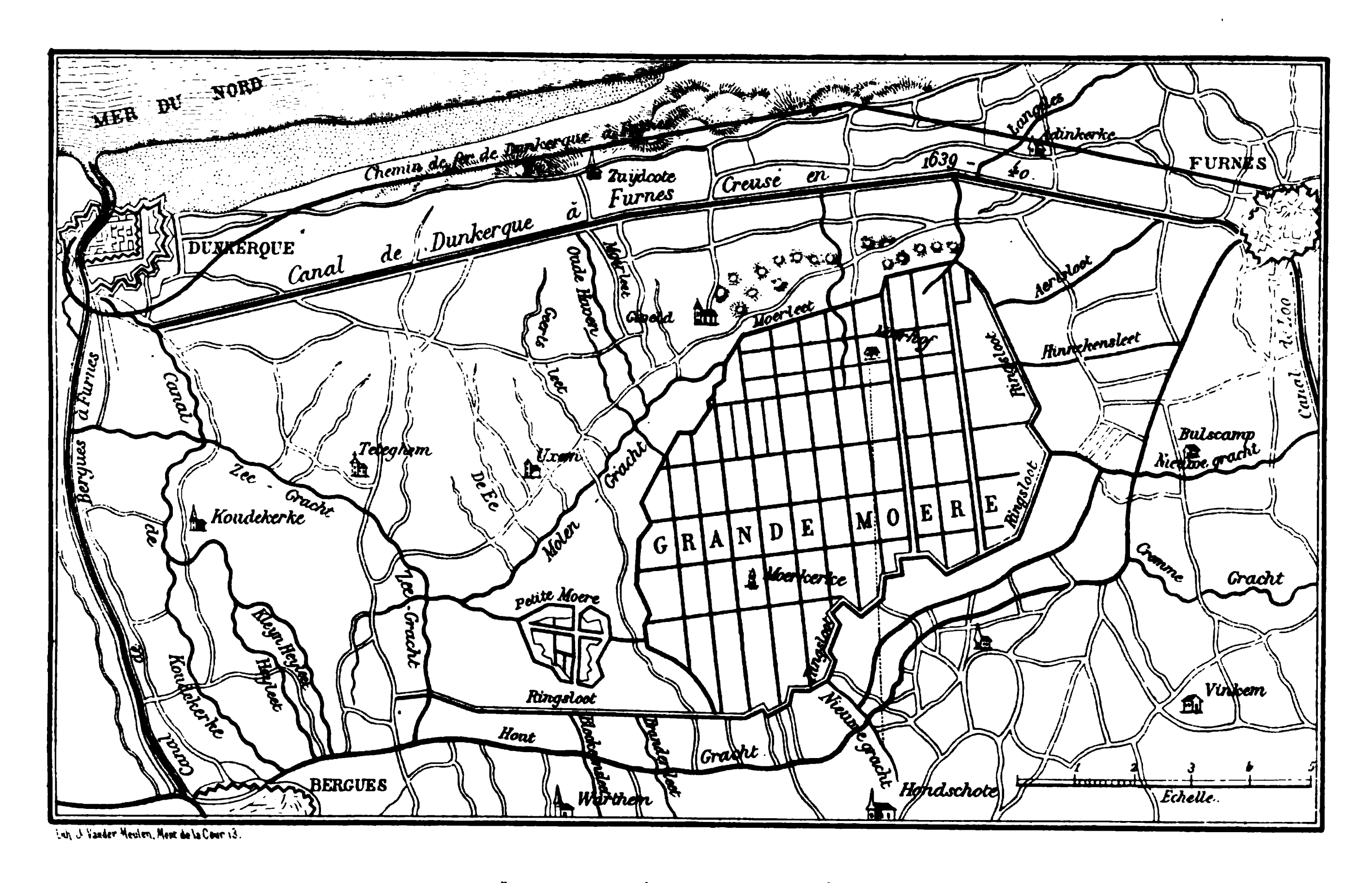
D'une vaste nappe d'eaux stagnantes on vit surgir une plaine d'une superficie de trois mille deux cent cinquante-cinq hectares, qui bientôt se couvrit de fermes comme par enchantement. Tous ces travaux s'exécutèrent avec d'autant plus d'activité, que le sol qui venait d'être mis à découvert était formé d'une épaisse couche de limon d'une fertilité extrême.

On construisit aussi dans les *Moëres* une église désignée sous le nom de *Moerkerke* (*église des Moëres*). Cobergher, dès ce jour, devint un homme de génie, et sa gloire fut proclamée par ceux mêmes qui l'avaient traité de fou ; mais, hélas ! ce triomphe fut de courte durée. La guerre vint détruire l'œuvre de l'illustre ingénieur.

Ce fut le 4 septembre 1646, après la prise de Courtrai, de Bergues et de Furnes par les Français, que le général espagnol marquis de Leyde, menacé dans Dunkerque par le duc d'Enghien, ouvrit les écluses et laissa refluer dans les *Moëres* les eaux de la mer du Nord.

Les quelques heures qui séparent la marée haute de la marée basse suffirent pour convertir en une vaste mer les *Moëres* et le Furnes-ambacht. Tout périt : les populations, enveloppées d'eau, ne purent se sauver.

(1) Flandria illustrata. Sanderus.



LES MOËRES APRÈS LE DESSÉCHEMENT.

1623-1820-1874.

Un *Te Deum* fut chanté pour célébrer cet acte de dévastation, et presque au même moment où s'adressaient à Dieu ces prières impies, celui qui par droit de génie avait conquis cette vaste plaine, mourait de désespoir en maudissant la guerre!

La guerre, oui la guerre d'une part, avec toutes ses horreurs, de l'autre, la paix armée venant entraver le développement moral et matériel de nos populations ouvrières, voilà le cercle vicieux dans lequel on ne cesse de tourner. — Quand l'instruction publique sera-t-elle assez développée pour que les hommes comprennent enfin le sens des paroles du philosophe anglais Harrington, lorsqu'il dit : « *Mettez de jeunes chiens dans un sac et secouez-le, tous les chiens se mordront entre eux, et non la main qui les secoue.* »

A la chute du premier empire, époque pendant laquelle on fit un usage immodéré de *jeunes chiens,* apparut le 31 janvier 1814 un arrêté conçu en ces termes : « Désirant alléger » le plus tôt possible le fardeau de toutes sortes d'impositions » que le gouvernement français a fait peser sur les peuples » soumis à son pouvoir, nous avons résolu d'abolir la con» scription militaire. » — La joie universelle que provoqua cet arrêté fut hélas de courte durée, l'on ne tarda point à voir apparaître avec terreur cette même conscription sous le nom déguisée de *Milice nationale.*

Ces tendances militaristes et guerroyantes, nous les trouvons dénoncées et condamnées même en France par des esprits sérieux et indépendants dans une publication pleine *d'humour* et portant pour titre : *Comment le Roi s'amuse en France et la Loi aussi.* (Paris, janvier 1870). — Le comte d'Esterno s'exprime en ces termes : « Nous allons retrouver, » dans une longue série d'actes de spoliation, cette gaieté » intarissable qui distingue le peuple le plus spirituel de » l'univers, et qui depuis quatre-vingts ans, a produit ee » résultat remarquable, de nous faire exécrer de tous les » peuples auxquels nous avons commandé. » Pourquoi M. d'Esterno en homme clairvoyant qu'il est, ne conclut-il

pas de là, que le gouvernement français quel qu'il soit, aurait depuis bien longtemps, dû renoncer à la politique de conquête!

Multiplier les écoles, en accordant aux instituteurs une position en rapport avec les services qu'ils rendent, c'est entrer dans les vues de lord Brougham, qui a dit: *le véritable maître de l'avenir n'est pas le canon, mais le maître d'école.* — Comme hommage de reconnaissance à ces *maîtres d'école;* c'est-à-dire à tout le Corps enseignant, si dévoué et si modeste, réservons-leur des places d'honneur, à nos fêtes littéraires et à nos cérémonies artistiques.

En Belgique sur un budget de 202,000,000 de francs, on accorde à peine 15,000,000 *pour l'Instruction publique!*

En Amérique, l'instruction publique enlève au budget de la guerre tout ce qu'en Europe le budget de la guerre enlève à l'instruction publique. — Pour le seul district de Colombie qui a pour capitale Washington et dont la population est de *cent cinquante mille habitants*, les dépenses pour l'instruction publique s'élèvent à 7,607,060 francs. — Ainsi ne s'explique que trop bien la supériorité intellectuelle de la race anglo-saxonne sur la race latine!

Depuis quelque temps, les journaux militaristes préparent l'opinion publique en Belgique au service personnel et obligatoire comme en Prusse, on sait que dans ce dernier pays l'année dernière, quarante mille émigrants campagnards, dont quatorze mille jeunes gens appelés à la conscription, se sont embarqués pour les États-Unis. — Comment empêcher cette émigration, si ce n'est en développant le bien-être matériel et en respectant la liberté individuelle! — Les mêmes causes devant amener en Belgique les mêmes effets, la dépopulation de nos campagnes serait la ruine de notre agriculture. — M. Émile de Borchgrave, dans son *Histoire des Colonies belges qui s'établirent en Allemagne pendant le* XIe, XIIe *et* XIIIe *siècles*, ouvrage couronné par l'Académie royale de Belgique, attribue ces émigrations à plu-

sieurs causes parmi lesquelles il faut placer en première ligne, *la levée d'hommes pour la guerre*. — Que l'on ne commette pas, en plein XIXe siècle, une faute aussi grave et cela au moment où nos ouvriers agricoles deviennent de plus en plus rares et que les États-Unis offrent aux émigrants tous les éléments de prospérité et de quiétude. — Le service militaire général et obligatoire transformerait la Belgique en une vaste caserne. — L'opinion publique proteste contre cette *prussification*, comme elle n'a cessé de protester contre la conscription militaire, qui est une violation flagrante de la liberté individuelle, liberté que l'Angleterre a toujours su faire respecter. — Elle proteste encore contre l'opinion émise à la dernière conférence militariste de Bruxelles, lorsque le délégué belge se déclara favorable au service militaire général et obligatoire. (Il faut, a-t-il dit, rechercher la possibilité de faire mouvoir toutes les forces de la Belgique dans toutes les circonstances). Le délégué hollandais est dans le vrai lorsqu'il se prononce contre ce nouveau régime militariste pour lequel la Belgique n'a pas moins d'antipathie que la Hollande.

Aux principes du congrès de Bruxelles, opposons l'arbitrage international appliqué par Gladstone. — Cet homme d'État, ami de la justice et de l'humanité, a voulu que le différend de l'*Alabama* entre l'Angleterre et les États-Unis fût réglé par un tribunal d'arbitres afin d'empêcher une guerre désastreuse entre deux grandes puissances. — *L'arbitrage international*, tel est le vœu de l'opinion publique, opinion avec laquelle il faudra compter à l'avenir. Arrière donc Congrès militaristes, où l'on débat des questions d'armement général, d'emploi de balles explosibles, de pansement de mutilés et d'enfouissement de cadavres ! ! !

Pour qu'en Belgique le service général et obligatoire préconisé par le Congrès de Bruxelles soit adopté, il faudrait comme pour la conscription militaire ample distribution de décorations, de titres de noblesse et autres *dragées gouvernementales*.

C'est à la Presse, dans les pays libres comme l'Angleterre, la Hollande et la Belgique, à réagir contre ces majorités bâtardes et factices qui viennent heurter le sentiment public, et ébranler nos institutions politiques ; c'est à la Presse qui déjà a abattu le tripot de Spa (1), à stigmatiser toutes ces turpitudes (mot qui a retenti à la Chambre) ; qu'elle n'oublie pas que ce fut un journaliste qui, en Angleterre, renversa le ministère Walpole, en dénonçant la corruption qui s'était étendue à toutes les branches de l'administration et dont le Parlement s'était rendu complice. — Cité à la barre de la Chambre des Communes et obligé de s'agenouiller, pour faire amende honorable, le journaliste, en se relevant, s'essuya les genoux en s'écriant : *Oh! la sale Chambre!*

VIII

Mais reprenons le récit des travaux de desséchement après le désastre de 1646. — Le gouvernement français, devenu, par la spoliation armée, maître de cette contrée, les *Moëres* furent concédées successivement à Colbert et à Louvois par lettres patentes de 1699, puis à Mme de Maisons et à M. de Canillac par lettres patentes du 23 février 1716. Ces concessions restèrent sans résultat ; aussi deux arrêts du conseil du 1er février 1746 et du 10 sep-

(1) A la Presse du mouvement flamand, en dehors des partis politiques, et qui toujours et dans tous les temps a sû défendre nos libertés communales, revient un des plus beaux rôles ; — à elle à dénoncer la corruption, sous quelque forme qu'elle se présente et quels que soient les hommes d'Etat qui l'emploient ; — à elle à flétrir cette littérature boulevardière, malsaine et démoralisante qui de nos jours étale aux yeux le divorce, l'adultère et la bâtardise ; — à elle à prendre la défense de l'initiative individuelle et à l'opposer au régime énervant de la réglementation et de la tutelle gouvernementale venant abaisser et éteindre le sentiment national, alors qu'il faudrait le relever pour former des hommes et non des machines. — Pour avoir de grands hommes ayons d'abord des hommes!

tembre 1758 et des lettres patentes du 10 novembre 1758, subrogèrent aux concessionnaires primitifs le marquis d'Hérouville, lieutenant-général du roi, qui opéra le second dessèchement des *Moëres* en 1766.

Un général créant le travail, développant la richesse publique, apportant dans une contrée la salubrité, l'abondance et le bien-être, est un fait rare dans les *Annales militaires*, il prend ici la valeur d'une expiation.

Un événement politique mit obstacle à l'exécution des travaux et annula en grande partie les conditions de l'acte de concession : la totalité des *Moëres* cessa de se trouver sous la domination française.

Par le traité d'Utrecht, douze cent trente-deux hectares furent revendiqués par les Pays-Bas autrichiens. — Dès lors les concessionnaires français furent obligés de demander des lettres patentes à l'impératrice Marie-Thérèse. — La cour de Bruxelles, malgré l'avis contraire des magistrats de Furnes, fut favorable au maintien de la concession.

L'acte de concession accordé par Marie-Thérèse, prévoit les difficultés qui pourraient surgir un jour entre les propriétaires des *Moëres* et les propriétaires riverains, aussi est-il stipulé au paragraphe V : « Que *s'il arrive que l'excavation qu'il (le concessionnaire) se propose de donner au fossé ne soit pas proportionné à la facilité qu'exige l'écoulement des eaux, le concessionnaire sera responsable des dommages-intérêts qui en résulteront, et devra l'approfondir convenablement à ses frais.* » Le paragraphe VI porte encore : « *Que l'entretien* de ces fossés sera toujours *à charge du concessionnaire.* »

Le gouvernement autrichien sauvegardait ainsi les intérêts des propriétaires limitrophes et rendait toute contestation impossible.

M. d'Hérouville et ses cessionnaires n'ayant pas tiré de bénéfices de leur opération, rétrocédèrent les *Moëres* au Roi de France, qui en fit une dernière concession à la Société Vandermey et Comp. (lett. pat. 19 déc. 1779). — Cette

Société était parvenue à compléter le desséchement et à ramener quelque prospérité dans cette vallée, lorsque éclata la révolution française. Lors des guerres qui en furent la suite, en 1793, le commandant des armées du Nord fit rompre impitoyablement les digues des *Moëres*, ouvrir toutes les écluses à Dunkerque et rendre à la mer son ancien domaine.

Les *Moëres* et tout le *Furnes-ambacht* furent submergées une seconde fois. La misère régna de nouveau dans ces contrées désolées, la population diminuait de jour en jour, il n'y avait plus d'entente, plus d'administration pour entretenir les ouvrages restés debout après l'inondation et pour en construire de nouveaux; un découragement général s'était emparé de la population.

M. de Jouy, en décrivant dans son *Hermite en Province*, la première submersion, s'écrie avec une noble indignation : « Les droits de la guerre ont-ils jamais autorisé un aussi » horrible oubli du droit des gens? Si, comme je n'en doute » pas, les philanthropes qui ont entrepris le nouveau des- » séchement voient leur projet réussir, leur premier acte, » avant que la charrue ouvre le sein de la terre, doit être » d'élever un poteau infamant et d'y inscrire le nom de l'abo- » minable marquis de Leyde, pour que sa mémoire reste à » jamais vouée à l'exécration des siècles. »

L'apostrophe est méritée; mais à ce poteau infamant ne faudrait-il pas aussi inscrire le nom de celui qui, en 1793, a submergé de nouveau les *Moëres* et toute la vallée de l'Yser!

N'avons-nous pas vu, dans le courant de l'année 1865, se reproduire en pleine civilisation des actes semblables de vandalisme, au nom des lois impitoyables de la guerre. Dans cette lutte terrible d'extermination qui a précipité le Nord contre le Sud de l'Amérique, des chemins de fer ont été détruits, des forêts incendiées, des digues arrachées, ces scènes navrantes, nous les trouvons décrites dans les journaux américains.

Et la guerre franco-allemande de 1870 a-t-elle été moins

impitoyable, et le vainqueur, comme toujours, n'a-t-il pas méconnu les lois de l'humanité en proclamant que la force prime le droit, et pour le prouver n'a-t-il pas enlevé plusieurs provinces aux vaincus?

Quelques étapes de plus des Prussiens vers le Nord, et toutes les écluses de mer eussent été ouvertes à Dunkerque, pour submerger une troisième fois les *Moëres* et la vallée de l'Yser!

IX

Nous serions injustes de passer sous silence d'autres travaux du savant ingénieur, travaux d'une moindre importance, il est vrai, si on les compare au desséchement des *Moëres*, mais qui n'en sont pas moins des titres réels à la reconnaissance publique. — Dès l'année 1610, et avec le concours des propriétaires, il dessécha des étangs, qui rendaient presque inhabitable une grande partie du territoire de Termonde, de Lokeren et de Saint-Nicolas. Il conçut un projet plus important encore, ce fut de mettre en culture les landes du pays de Waes, aujourd'hui le jardin de la Belgique, et qui étaient alors non-seulement incultes, mais peuplées de loups et de renards. — Un rapport publié en 1585 constate qu'en une année on avait abattu *cinq cent soixante* loups, dans la seule partie du territoire qui sépare Saint-Nicolas de Lokeren.

Cobergher eut beau prouver dans un remarquable mémoire que le sol du pays de Waes, quoique couvert de bruyères, pouvait être utilisé pour la culture des plantes fourragères et des céréales. Son travail fut envoyé par les archiducs aux académiciens de l'époque, qui traitèrent, dans leur haute sagesse, le projet de chimérique, et retardèrent ainsi de plus d'un siècle la culture d'une des plus belles plaines de la Flandre.

Dans ses Notices biographiques, M. Coomans, membre de la Chambre des Représentants, revendique une juste célébrité pour quelques hommes restés dans l'oubli. En parlant de Cobergher, il nous apprend que le peintre de talent, que l'architecte distingué, que l'administrateur éminent, que l'illustre ingénieur était aussi un écrivain remarquable. Il cite de lui des mémoires sur la *Peinture*, l'*Architecture* et un mémoire sur la *Numismatique*. — Rendons ici à M. Coomans un témoignage de reconnaissance et pour ses recherches historiques et pour la vaillance qu'il déploie dans son journal *La Paix*, a répandre à pleines mains des idées pacifiques, idées qui prévaudront un jour. — Il y a, dans un principe juste, une force qui triomphe de tous les obstacles (1).

Cobergher mourut à Bruxelles en 1630 et fut inhumé dans le couvent des frères Mineurs. Son mausolée fut détruit lors du bombardement de Bruxelles, en 1695, par les Français. — Détruire ses œuvres ne suffisait pas, il fallait encore que la guerre vînt briser et démolir la tombe de cet homme de bien.

Cobergher avait pris pour règle de sa vie ce beau vers de Térence, qui transpórta tout l'auditoire qui l'entendit pour la première fois dans l'amphithéâtre de Rome :

Homo sum, humani nihil a me alienum puto

et ces sentiments si élevés et si nobles, il les a pratiqués pendant toute cette carrière, si longue, si brillante et si bienfaisante pour l'humanité.

(1) M. Chevreuil, l'illustre membre de l'Institut de France, et qui toujours a combattu la politique guerroyante du second empire, caractérise en ces termes dans *la Science devant la Grammaire*, les conséquences funestes d'une *éducation* et d'une *instruction militaristes :*

« La seule espèce perfectible, douée du libre arbitre, du raisonnement et » du sens moral, est en guerre constante avec elle-même depuis l'état sau- » vage jusqu'à l'état dit le plus civilisé, de sorte que le plus grand ennemi » de l'homme est l'homme; et pourtant, par une amère dérision, certaines » bouches disent *humanité* comme d'autres disent *divinité !* »

X

C'est l'œuvre capitale de Cobergher, que d'avoir mis en culture un vaste marais et assaini toute une contrée où autrefois les fièvres paludéennes exerçaient d'épouvantables ravages. Ces travaux nous ont d'autant plus impressionné que nous avons assisté au commencement de ce siècle à l'achèvement du troisième desséchement des *Moëres*, opéré sous la direction de MM. Herrewyn frères, de Furnes. Les travaux se firent avec une déplorable lenteur; les guerres du premier empire avaient enlevé à la Flandre bras et capitaux. Cette œuvre ne fut considérée comme terminée qu'en 1820, époque à laquelle on érigea une église sur l'emplacement de celle qui avait été détruite en 1646 et en 1793; elle porte aujourd'hui, comme alors, le nom de *Moerkerke*. Plusieurs maisons, groupées autour de ce petit édifice, lui donnent l'aspect d'un de ces charmants villages du pays de Waes, entourés de champs produisant les récoltes les plus riches et les plus variées. — Ce troisième desséchement nous le devons au XIX[e] siècle, siècle auquel appartient, comme l'a très-bien dit l'historien Macaulay, le droit de signaler les misères sociales de nos prédécesseurs, afin de pouvoir mieux les soulager et les prévenir.

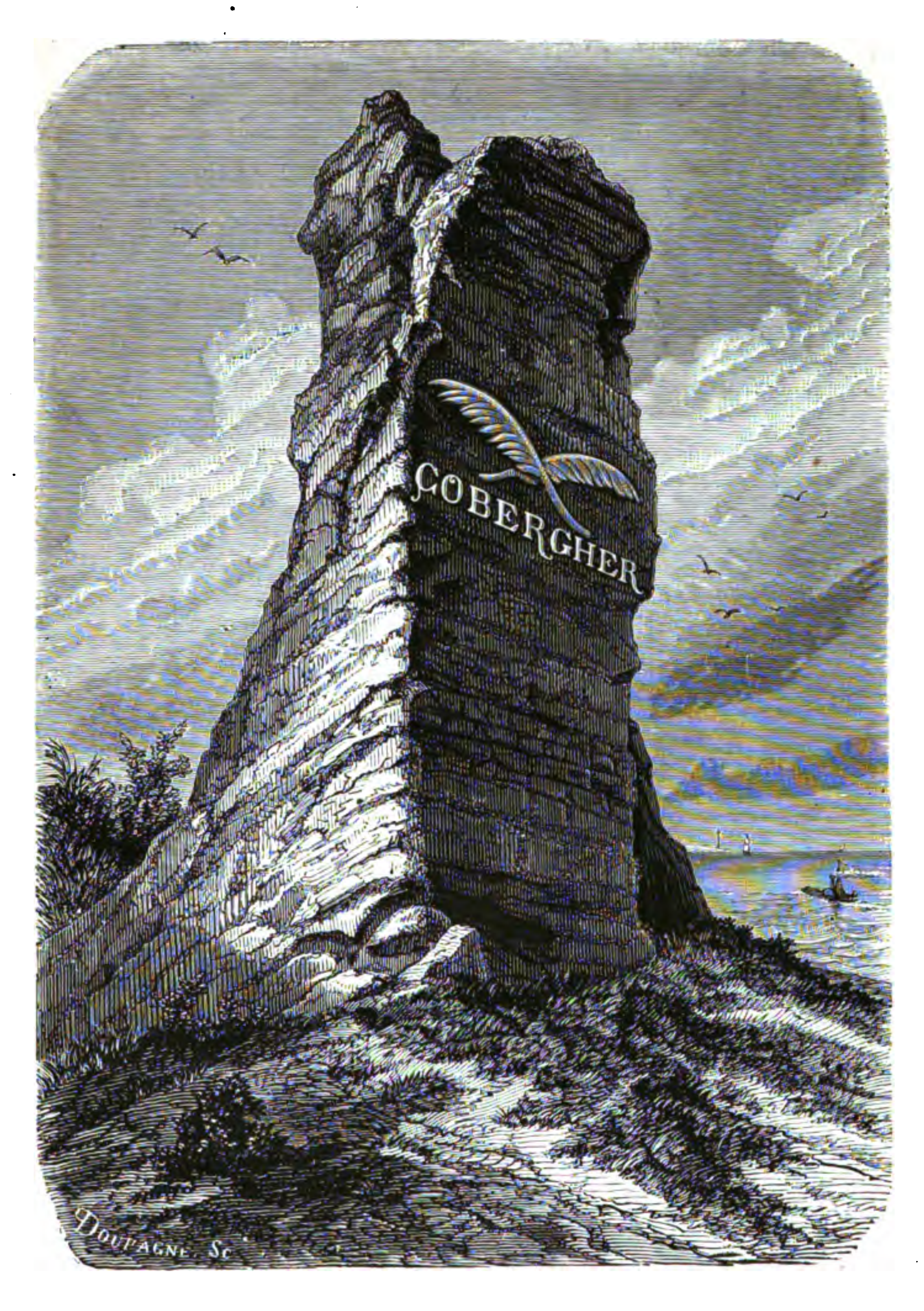
Telles sont les *Moëres* en 1874. La paix y a amené et développé partout des améliorations marquantes; les moulins à vis d'Archimède ont été perfectionnés; des machines à vapeur facilitent l'extraction des eaux; de nouvelles fermes ont été établies, d'autres se complètent, et il n'est pas jusqu'aux habitations d'ouvriers qui ne dénotent une certaine aisance.

Un bel avenir est réservé à cette vallée qui a subi de si longues et de si cruelles épreuves. Sans vouloir passer en

revue tous les perfectionnements qui se sont introduits dans l'exploitation du sol des *Moëres,* nous avons à signaler la culture des plantes fourragères, combinée avec de bons assolements et la formation de pâturages permanents. C'est là, en effet, le meilleur moyen de réveiller la fertilité d'un sol auquel on a demandé pendant un demi-siècle des récoltes, sans lui restituer en matières fertilisantes, l'équivalent de ce qu'on lui enlevait annuellement.

Vienne l'extension de la culture des plantes racines, combinée avec un assolement intelligent, et bientôt, on verra augmenter considérablement et la production du bétail et celle des céréales; dès ce moment les *Moëres* auront atteint leur plus haut degré de prospérité. C'est alors que l'on pourra apprécier toute l'étendue des services que rendit à cette contrée, celui qui, le premier, transforma un marais infect en une vaste plaine éminemment fertile.

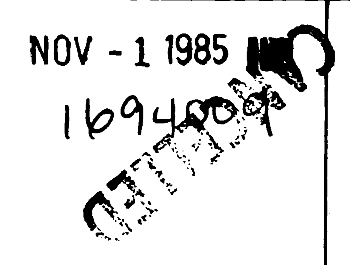
Le génie industriel de notre siècle, celui qui crée les bateaux à vapeur, les chemins de fer, les télégraphes électriques, qui perce les isthmes et creuse les ports, s'était révélé à Cobergher, lorsqu'il songea au desséchement des *Moëres* et aborda cette immense entreprise. Au tribut d'admiration que les arts et les sciences paient au grand artiste, ajoutons celui de la reconnaissance pour le génie créateur, et donnons en terminant, le dessin du monument, qui un jour sera érigé sur une des dunes les plus élevées d'Adinkerke. D'un côté se présente, à trois cents mètres de la côte, une rade magnifique, pouvant recevoir des navires du plus fort tonnage; du côté opposé apparaît dans le lointain une vaste plaine, conquise sur un marais, et qui, grâce à Cobergher, étale aujourd'hui de riches moissons.



PROJET

DE MONUMENT A ÉRIGER SUR UNE DES DUNES

PRÈS LA PANNE


NOV - 1 1985